

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 6 mai 2019

DÉLIBÉRATION n°2019-17

Le conseil d'administration s'est réuni le 6 mai 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 avril 2019.

Point de l'ordre du jour :

1.2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 1^{er} avril 2019.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Pièce jointe :

- compte rendu du conseil d'administration du 1^{er} avril 2019.

Fait à Tours, le 07/05/2019
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	07 MAI 2019
	Transmise au recteur le :	07 MAI 2019

Direction des Affaires Juridiques et du patrimoine

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 01 avril 2019**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS
Mme Chantal BARRIN-LE-GUELLEC ; Mme Christelle DUTILLEUL ; M. Jean FABBRI ; M. David FIALLA ; Mme Mathilde GRALEPOIS ; M. Benjamin LAVERGNE ; M. Clovis TAUBER
M. Pascal MEICHEL ; Mme Émily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAULT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;
M. Quentin HENNION-IMBAULT ;
Mme Anne BESNIER ; M. Thibault COULON

Ont donné procuration

Mme Anne DUITTOZ à M. Clovis TAUBER
Mme Claude OPHELE à M. Philippe ROINGEARD
M. Philippe PRÉVOST à Mme Catherine BELZUNG
M. Kilian RASCHEL à M. Clovis TAUBER
M. Alexandre CHAS à M. Philippe ROINGEARD
Mme Catherine de COLBERT à M. Philippe VENDRIX
Mme Carole FAISANDIER à M. Emmanuel NERON
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne MANSON, Vice-présidente du conseil d'administration, chargée des moyens ;
M. Daniel ALQUIER, Vice Vice-président de la commission de la recherche, chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile GOÏ, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie étudiante, chargée de la formation initiale tout au long de la vie ; M. Jean-Charles BILLAUT, Vice-président chargé des relations avec les organismes de recherche et les agences de financement ; Mme Sabine BARRAT, Vice-présidente chargée du numérique et des systèmes d'information ; Mme Concetta PENUTTO, Vice-présidente chargée de l'égalité, du handicap et de la diversité ; M. Pascal RAOULT, Vice-président chargé de la vie étudiante ; M. Éric ZOUKOUA, Vice-président chargé des finances ; M. Benoit DE BOUET DU PORTAL, Vice-président étudiant ; M. Pierre GABETTE, Directeur général des Services ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ; M. Didier SABOURAULT, Directeur de cabinet ; Mme Nathalie ALBERT, Directrice de l'UFR Droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine DALLEY-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines ; M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du service commun de la documentation ; M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financiers ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Affaires générales, juridiques et statutaires

1.1. Projet de regroupement universitaire : proposition de l'université d'Orléans

(en présence de M. Jean Marie CastelLain, Administrateur provisoire de la COMUE Centre-Val de Loire, Directeur de l'INSA Centre-Val de Loire, et de M. Ary Bruand, Président de l'université d'Orléans)

Ary Bruand commence par rappeler que l'ordonnance de décembre 2018 permet de repenser les regroupements. Il prend soin de préciser que le projet de grand établissement qu'il défend n'a pas été formellement discuté au sein de son Université, si ce n'est au sein de la CDC.

Son projet préfigure la fusion de l'université de Tours, de celle d'Orléans et de l'INSA, ce dernier établissement conservant dans ce système sa personnalité juridique. Ary Bruand rappelle qu'il a toujours défendu cette idée de fusion, une COMUE devant selon lui abriter une convergence à des fins de rapprochement/fusion des établissements concernés. Une COMUE au-dessus de ses membres n'aurait aucune pertinence. Il écarte volontairement toute évocation des étapes et modalités concrètes de la construction de cette future COMUE fusionnée. Il souligne le travail commun réalisé par les établissements dans le domaine de la recherche. Enfin, un grand établissement permet de valoriser les moyens (ANR, PIA).

Jean-Marie Castelain indique que les INSA regardent avec beaucoup d'intérêt la possibilité d'être acteurs et composantes d'établissements publics expérimentaux ayant le statut d'EPSCP. Son mandat de directeur de l'INSA s'achevant le 31 août, l'INSA se prononcera après cette date sur le projet soumis.

Ce projet de grand établissement est soutenu par la représentante du Conseil régional, selon laquelle une COMUE structurée permet seule une visibilité accrue de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région Centre.

Ont pris part aux débats les membres du CA dont les noms suivent :

- Jean Fabbri
- Emmanuel Neron
- Benoit Wolf
- Thibault Coulon
- Clovis Tauber
- Quentin Hennion-Imbault
- Philippe Roingeard
- Benoit du Portal

Il ressort de leurs interventions les points suivants.

Les instances de la COMUE n'ont pas été mises en place en temps et en heure et désormais les nouvelles dispositions (ordonnance n°2018-1131) ouvrent le champ des expérimentations possibles. Un grand établissement ne saurait être une réponse adaptée au désengagement de l'Etat du financement de l'ESR. Il faut des moyens conséquents et des coopérations librement consenties et avantageuses. Le mieux serait d'utiliser la voie de la convention pour coopérer librement et enfin passer à autre chose que des discussions stériles.

Pose question la pertinence d'avoir un grand établissement en matière de formation d'ingénieurs. De surcroît, la place autonome accordée à l'INSA dans ce système interroge, alors même qu'il conviendrait de davantage intégrer les écoles d'ingénieurs au sein de l'université.

Ce projet est encore nébuleux, s'agissant par exemple du fonctionnement des instances, dont déjà le mode actuel est insatisfaisant. Depuis la sortie de la COMUE Léonard de Vinci, aucun organe démocratique n'a en effet été mis en place.

Ses plus-values demeurent floues, en particulier en matière de formation et de vie étudiante. Ce projet est jugé par plusieurs intervenants comme trop éloigné des étudiants, technocratique et bureaucratique. Un tropisme orléanais est également mentionné.

Plus qu'un nouveau cadre, il faut de nouvelles manières de coopérer car il est nécessaire de travailler ensemble pour le bien-être des étudiants, grands absents du projet présenté. Les conditions matérielles d'une fusion ne semblent pas non plus pleinement réunies au vu des situations propres de chaque établissement concerné.

Le travail des 3 établissements sur les écoles doctorales prouve l'inutilité d'une structure formelle pour mener à terme un projet.

Le représentant de Tours Métropole constate le peu d'enthousiasme suscité par le projet de grand établissement. Il convient avant tout de continuer et de renforcer les collaborations existantes, bien que l'éloignement géographique posât une vraie question logistique. Il affirme que Tours devrait être considérée, de par ses effectifs étudiants, comme la capitale universitaire de la région, de même que Blois constituerait sa capitale touristique.

Ary Bruand et JM Castelain apportent des éléments de réponse. La place de l'INSA dans le projet ne préjugerait pas d'une disparition des écoles Polytech. Se basant sur son expérience des fusions, JM Castelain estime que l'éloignement géographique n'est pas un obstacle. La vie étudiante relevant d'une politique de proximité, nul besoin de l'aborder dans un projet sommaire destiné à énoncer une trajectoire. Ary Bruand indique enfin que l'université d'Orléans a retrouvé une santé financière, ce qui lui a d'ailleurs permis de mener une campagne d'emplois ambitieuse.

2.1. Débat d'orientations budgétaires.

En vertu de l'article R. 719-64, le budget est élaboré sous l'autorité du Président de l'université conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration. A cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration.

J. Fabbri pour les élus "Ensemble à Tours" (EaT) indique que le débat puis le vote doivent prendre en compte deux aspects. En premier lieu, la dotation pour charges de service public allouée par l'Etat est très insuffisante et compromet les missions de l'université, sur un autre plan les priorités avancées dans le très sommaire document soumis au conseil (une page d'un document PowerPoint) telles qu'elles peuvent lues (modularisation, COM,...) sont loin de convaincre. Il invite à voter "contre".

A l'issue du débat d'orientations budgétaires, le conseil d'administration approuve les priorités et orientations budgétaires suivantes par la délibération n°2019-14 (26 pour – 3 contre) :

Axes stratégiques

- Formation : innovation, attractivité
- International : université européenne, partenariat, attractivité
- Lutte contre les discriminations : égalité, handicap

Contraintes

- Maîtrise de la masse salariale
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Leviers d'action

- Développement des ressources propres : formation continue, apprentissage, valorisation du patrimoine
- Stratégie RH
- Partenariat

2.1. Compte rendu des délégations financières du Président

Conformément à l'article 712.3 du code de l'éducation, le Président de l'université doit rendre compte au conseil d'administration des actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration.

Sur la base d'un document adressé aux conseillers, il est rendu compte des tarifs de vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que des locations de biens meubles ou immeubles fixés par le Président dans le cadre de sa délégation.

3.1. Création du parcours "Management, Ethique et Education en Santé" (MEES) du master Santé Publique.

Il est proposé d'approuver la création du parcours « Management, Ethique et Education en Santé (MEES) du master Santé Publique. Ce parcours n'a pas été approuvé par le conseil d'administration du 4 mars 2019 car la CFVU du 6 février l'avait adopté sous certaines réserves. Des modifications ont été apportées afin de lever les réserves.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création du parcours "Management, Ethique et Education en Santé" (MEES) du master Santé Publique par la délibération 2019-15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 30 avril 2019

Le Président,
Philippe Vendrix

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)